

# Compte rendu de l'audit des comptes sociaux au 31 août 2020

**OGEC LA PROVIDENCE**

Confidentiel

# SOMMAIRE



- Note Liminaire**
- Principaux événements**
- Chiffres clés de l'exercice**
- Points d'audit**
- Ajustements proposés**
- Suivi des conventions**
- Perspectives**
- Points d'actualité**

# Note liminaire

---

## Présentation de notre mission

Nos interventions dans le cadre de notre mission d'audit légal au titre de l'exercice clos le 31 août 2020 ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance de l'ensemble des procédures de contrôle interne appliquées au sein de votre association ;
- Auditer les comptes annuels en s'appuyant sur la mise en œuvre de diligences nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Le présent document s'inscrit dans le cadre de la finalisation de notre mission de certification des comptes annuels : il s'agit d'un support préalable à l'émission définitive de notre opinion sur les comptes, qui ne peut être utilisé comme un rapport d'audit.

**Ce document n'a pas vocation à être communiqué à des personnes non présentes à cette réunion. Il ne saurait être considéré comme une attestation formelle sur les comptes.**

Nous tenons à vous remercier, ainsi que l'ensemble de vos collaborateurs, pour votre accueil et votre disponibilité tout au long de notre mission.

## Travaux en cours de finalisation à ce jour

Obtention d'éléments nécessaires à l'émission de nos rapports :

- Néant

# Principaux événements

---

## Activité

- Budget 2020/2021 construit sur 680 élèves.
- Effectif 2019/2020 inférieur à celui de l'exercice 2018/2019 : 689 élèves vs 716, avec une baisse au niveau du lycée technologique (-11 élèves) et du CFP (-22 élèves).
- Réalisation des travaux de la salle de musculation avec une mise en service en juillet 2020 : 100 K€. Travaux en cours pour la construction d'un amphithéâtre : 520 K€ de travaux en cours au 31 Août 2020. Ces travaux ont été financés par des emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Epargne. 683 K€ débloqués au 31/08 pour un engagement reçu de 1.750 M€
- La provision pour couverture des engagements de retraites a été complétée.

## Environnement

- Impact de la crise sanitaire lié à la Covid-19 : L'incidence porte essentiellement sur les charges liées à des voyages scolaires non effectués.
  - L'OGEC a payé les voyages avant départ et a remboursé les familles (décision validée par le CA). Ce montant représente une somme de 103 288 € (#678800). L'OGEC entend agir auprès de certaines compagnies aériennes (Air France) pour obtenir le remboursement des sommes payées. Certains opérateurs laissent un délai d'un an pour effectuer les voyages.
  - En conséquence, il y a été provisionné un remboursement potentiel qui est inscrit au #409800 pour 97 431.06 € et en contrepartie du #778800.
  - Il existe un risque de non-recouvrement de cette créance estimé forfaitairement à 75 K€ (#687800)
- Dans le cadre de la dissolution, le CFA doit recevoir 110 K€ : 59 348 € ont été inscrits dans les produits de fonctionnement et 50345 € sont inscrits en exceptionnel comme étant un boni de liquidation #772080 du CFA.
- Du fait de la crise Covid et de l'absence des lycéens, le volume de la restauration scolaire a varié de manière significative
  - Baisse des produits
  - Economie sur l'alimentation
- Les autres charges sont restées stables par rapport au budget.



# Chiffres clés

# Chiffres clés : analyse de l'exploitation

Contribution des produits par activité				
en €	31/08/20	31/08/19	Var.	Var. (%)
Participation familles	741 685	924 450	-182 764	-19.8%
Participation Etat	355 045	352 451	2 594	0.7%
Participation Région	436 303	437 406	-1 103	-0.3%
<b>Total Produits de participation</b>	<b>1 533 034</b>	<b>1 714 307</b>	<b>-181 273</b>	<b>-10.6%</b>
<b>Chiffre d'affaires moyen</b>				
Effectifs	689	716	-27	-3.8%
<b>Chiffre d'affaires moyen par élèves</b>	<b>2 225</b>	<b>2 394</b>	<b>-169</b>	<b>-7.1%</b>

Années	Réel Ex. 2011/2012	Réel Ex. 2012/2013	Réel Ex. 2013/2014	Réel Ex. 2014/2015	Réel Ex. 2015/2016	Réel Ex. 2016/2017	Réel Ex. 2017/2018	Réel Ex. 2018/2019	Réel Ex. 2019/2020	Budget Ex. 2020/2021
Catégories										
l.profess.	411	430	431	405	403	418	432	450	446	430
l.technol.	122	138	134	138	127	128	134	138	127	135
CFP	88	76	77	85	85	103	117	120	98	55
CFA	21	18	23	12	8	8	5	8	18	60
<b>TOTAL</b>	<b>642</b>	<b>662</b>	<b>665</b>	<b>640</b>	<b>623</b>	<b>657</b>	<b>688</b>	<b>716</b>	<b>689</b>	<b>680</b>
% d'évolution	10,90%	3,02%	0,45%	-3,91%	-2,73%	5,18%	4,51%	3,91%	-3,92%	-1,32%

- Les produits de participations sont proportionnels à l'effectif et font l'objet d'une déclaration au trimestre pour ce qui provient du département. La région retient l'effectif en début d'année pour l'attribution des forfaits TOS et Matériel.
  - Le contrôle de l'effectif avec la tarification ne fait pas ressortir d'écart avec la comptabilité pour ce qui a été reçu de la région.
  - En revanche, **un écart de 8 K€ pour ce qui est reçu du département**, le lycée a un trop perçu de forfait provenant d'erreur de déclaration des effectifs sur du T2 et T3. Les apprentis ont été inclus dans les effectifs à remonter alors qu'ils ne dépendent pas du département et que le lycée est indemnisé par un autre biais sur ces effectifs. Nous avons demandé à ce qu'il soit provisionné 8 K€ en « provision pour risque et charge » au motif qu'il y a un risque de reversement de la subvention auprès de l'Etat lors de la régularisation.

# Chiffres clés : analyse patrimoniale

Trésorerie					
en €	31/08/20	31/08/19	Var.	Var. (%)	31/08/18
Placements	2 555 767	2 477 798	77 969	3%	2 417 478
Disponibilités	565 448	526 594	38 855	7%	320 945
Créances rattachées et cpt. courants	2 972	44	2 928	6601%	0
<b>Trésorerie active</b>	<b>3 124 188</b>	<b>3 004 437</b>	<b>119 751</b>	<b>4%</b>	<b>2 738 422</b>
Concours bancaires courants	0	-4 197	-4 197	-100%	0
Dettes rattachées et cpt. courants	-6 215	-7 539	-1 324	-18%	-6 811
<b>Trésorerie passive</b>	<b>-6 215</b>	<b>-11 736</b>	<b>5 521</b>	<b>-47%</b>	<b>-6 811</b>
Retraitement des comptes courants	0	0	0		0
<b>Trésorerie Nette</b>	<b>3 117 972</b>	<b>2 992 700</b>	<b>125 272</b>	<b>4%</b>	<b>2 731 611</b>

- Trésorerie nettement positive, d'autant plus avec le déblocage de deux emprunts en 10/2019 pour financer les travaux ainsi que 3 CAT de la Caisse Epargne d'un montant global de 875 K€.
- Ré-Orientation des fonds issus des livrets (CM : - 1 097K€ et CE : - 500K€) vers les CAT (+1.67 M€).
- Le lycée avance des fonds au CFP (108 K€) et UFA (40K€) (cf. comptes de liaison).
- Suite à nos recommandations des années antérieures, la politique de placement et de partenaires financiers est portée à la connaissance du CA.
- Les signataires bancaires ont été mis à jour et sont corrects pour les 3 banques :
  - JOUTEAU Christophe (Président)
  - BAILLY Anthony (Directeur)
  - POHARDY Christophe (Trésorier)

# Chiffres clés : comparabilité des comptes

---

## Changements de méthodes comptables

- Nous n'avons pas observé de changement de méthode comptable au cours de nos travaux

## Changements de présentation

- Nous n'avons pas observé de changement de présentation dans les comptes audités

## Changements d'estimation comptable

- Nous n'avons pas observé de changement d'estimation comptable

## Evolution des lois et règlements

- Nous n'avons pas identifié de changement du cadre réglementaire général





# Points d'audit

---

# Points d'audit

---

## Appréciation du contrôle interne

A l'occasion de nos travaux effectués tout au long de l'année, nous avons identifié des faiblesses dans l'organisation du contrôle interne de votre association pouvant constituer un risque d'erreur dans la présentation des comptes. Nos normes d'exercice professionnel nous imposent de vous les communiquer.

Vous trouverez donc ci-joint les points d'amélioration identifiés permettant de fiabiliser l'information comptable et financière de votre association.

Ce support permet de réaliser un suivi pluriannuel des observations et d'apprécier l'évolution des remarques précédemment communiquées par nos services.

**Concrètement, l'identification des anomalies de contrôle interne au sein d'un processus s'appuie sur la définition de vos procédures, sur l'examen de la séparation et la limitation des fonctions des différents intervenants et sur le paramétrage des outils informatiques.**

Un niveau de priorité sera appliqué à chaque observation présentée en fonction de l'appréciation du niveau de risque de défaillance :

### Niveau

1

Une modification à court terme du contrôle interne est nécessaire afin d'éviter des erreurs significatives.

### Niveau

2

La mise en place de modification peut être différée mais mérite une attention particulière.

### Niveau

3

La mise en place de modification peut être différée.

# Points d'audit

Observations	Risques	Niveau de priorité	Présentation du risque	Suivi des changements sur les constats antérieurs
<b>Facturation</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les flux de facturation du CFP ne transitent pas par Charlemagne. Factures manuelles ( ≈300 factures)</li><li>Les factures du CFP sont suivies sur un état Excel puis intégrés via un import manuel d'un fichier XLS dans Charlemagne.</li></ul>	Risque d'erreur	1	<ul style="list-style-type: none"><li>Le suivi manuel de la facturation entraîne un risque de reconnaissance des produits en comptabilité et un risque d'erreur du chiffre d'affaires.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Un rapprochement entre les états doit systématiquement être effectué afin de pouvoir combler la faiblesse de contrôle interne liée à la re-saisie manuelle.</b></li><li>Aucun changement n'est possible sous Charlemagne, car cela obligerait à créer des rubriques spécifiques</li></ul>
<b>Séparation des fonctions</b> <ul style="list-style-type: none"><li>La caisse n'est gérée que par l'assistante-comptable.</li><li>Le contrôle régulier par une tierce personne n'est pas organisée.</li></ul>	Risque de détournement	1	<ul style="list-style-type: none"><li>L'absence de contrôle sur des éléments de trésorerie accentue le risque de vol ou de détournement de ces valeurs.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>Aucun changement n'a été porté à notre connaissance.</b></li></ul>
<b>Immobilisations</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Les comptes employés, notamment pour les investissements relevant de la taxe d'apprentissage n'ont pas toujours été appliqués ( utilisation des sous-comptes.</li><li>Les comptes employés dans le fichier de gestion des immobilisations doivent être identiques à ceux employés en comptabilité</li></ul>	Risque d'erreur	2	<ul style="list-style-type: none"><li>Les investissements doivent être inscrits dans le sous-compte le plus représentatif de la nature de l'investissement et correspondre aux comptes utilisés dans la comptabilité générale.</li><li>La comptabilité ne permet pas de lecture directe avec le fichier de gestion des immobilisations</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li><b>N/A</b></li></ul>

# Points d'audit

Observations	Risques	Niveau de priorité	Présentation du risque	Suivi des changements sur les constats antérieurs
<b>Immobilisations</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les mises aux rebuts des immobilisations ne sont pas toujours bien retracées.</li> <li>L'identification des immobilisations n'est pas toujours aisée en l'absence d'un système de marquage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'erreur</li> </ul>	1	<ul style="list-style-type: none"> <li>Un balayage et une identification des immobilisations encore existantes doit être réalisé afin que le listing soit à jour, notamment dans le cadre de la mise en place du nouveau règlement comptable applicable aux associations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Le travail de revue des immobilisations est à poursuivre.</b></li> </ul>
<b>Trésorerie</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les remises de chèques sont préparées par l'assistante-comptable et sont par l'intendant.</li> <li>Les chèques ne sont pas endossés dès réception.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'erreur</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'absence de validation des encaissements combiné à l'absence de contrôle du coffre serait susceptible d'accroître le risque de détournement des valeurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>Aucun changement observé.</b></li> </ul>
<b>Contrôle de gestion</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'existe pas d'indicateur de suivi des coûts par grande masse (coût repas par exemple, énergie).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Risque d'erreur et de dérapage des coûts</li> </ul>	2	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'absence d'indicateurs de gestion extracomptables ne permet pas à la structure d'identifier de potentiels détournements ou surfacturations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li><b>N/A</b></li> </ul>

# Points d'audit

Observations	Risques	Niveau de priorité	Présentation du risque	Suivi des changements sur les constats antérieurs
<b>Fiches fournisseurs et RIB</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les modifications des fiches fournisseurs ne font pas l'objet d'une historisation.</li><li>▪ De plus la confirmation de modification d'un RIB est envoyée à l'opérateur qui initie la démarche.</li></ul>	Risque de fraude	1	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ L'absence de suivi des modifications des fiches fournisseurs combiné à l'absence de contrôle des changements de RIB est facteur d'un risque de détournement important.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Aucun changement observé.</b></li></ul>

# Points d'audit

---

**Mise en place du règlement ANC 2018-06 à mettre en œuvre pour les comptes clos le 31 Aout 2021. Les changements portent essentiellement sur :**

- Modification du cadre de présentation ( terminologie modifiée),
- Subventions d'investissement : les fonds sont portés dans un seul compte sans faire de distinction entre les subventions susceptibles d'un droit de reprise et celles pour lesquelles le droit a expiré.
- Des changements dans la méthode de comptabilisation des subventions et des produits de la taxe d'apprentissage vont avoir lieu suite à l'entrée en application du règlement ANC 2018-06 à partir du 1/09/2020 pour l'association.
- Une révision de la présentation de l'annexe est à prévoir ainsi que des mentions qui doivent y être portées.
- Nouvelle présentation du compte de résultat (en liste seulement).
- Valorisation des contributions volontaires en nature à inscrire dans le compte de résultat obligatoirement, sauf impossibilité.

# Points d'audit

---

## Autres points d'audit

- A revoir/repenser certains travaux du contrôles de gestion afin d'anticiper les écarts éventuels ( Subvention départemental/ Croisement des états Charlemagne par niveaux pour recouper les produits en compte)
- Finalisation des états financiers : organiser des tests de concordance sur :
  - Les comptes de liaison
  - Les balances avec les différents états présentés

**RGPD** : La mise en œuvre de ce nouveau règlement a débuté et doit être poursuivie. L'OGEC s'appuie sur les documents mis en place par la FNOGEC pour travailler sur le sujet.

Des mots de passe existent sur les logiciels sensibles (compta, paye...) et sur chacun des postes informatiques. Login + Mot de passe = profil utilisateur spécifique.

Les règles de gestion des mots de passe ne sont pas définies :

- Politique de changement des mots de passe
- Construction de mots de passe compliqués

**Annexe** : mention des engagements reçus ( Emprunts accordés et nantissements en garantie) à suivre en 2021.

**Examen analytique** : Les clés de répartition de charges ne donnent pas lieu à révision régulière. Les valeurs retenues sont celles appliquées au cours de l'exercice précédent et adaptées à l'effectif de l'année scolaire écoulée. Ce travail devra être conduit au regard du nouveau CFA et de l'évolution attendue des effectifs.

# Points d'audit

---

## Formalisation de recommandations

A travers ce compte rendu, nous avons mis en relief des points d'amélioration du contrôle interne dont certains peuvent avoir un impact significatif sur les comptes annuels.

Dans le cadre de nos missions de services autres que la certification des comptes (SACC), il nous est possible, par l'intermédiaire d'une mission complémentaire, de vous présenter des recommandations nécessaires à la correction de ces points d'amélioration.

## Événements postérieurs à la clôture

La mise en place du nouveau CFA a lieu à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2020. 5 K€ d'acomptes sont versés à la clôture 31/08/2020.

Livraison de l'amphithéâtre avec une attention particulière à porter sur les durées d'amortissement par lots. A suivre, l'incidence des plus-values de travaux.

## Litiges et réclamations

**Aucun litige social n'a été porté à notre connaissance lors de l'audit.**

## Examen des provisions en comptabilité

- Provision pour risque de 8 K€ : provision comptabilisée du fait d'un trop versé de la part du département sur les forfaits élèves des deuxième et troisième trimestres. Risque de reversement lors de la régularisation.
- Provision pour indemnité de fin de carrière de 75.1 K€ avec une dotation complémentaire de 35.7 K€ : un complément a été comptabilisé par rapport aux exercices précédents afin de se mettre en conformité avec l'application du nouveau règlement comptable associatif.
- Provision pour médaille du travail de 14 K€ avec une dotation complémentaire de 5 K€.



# Points d'audit

## Prise en considération de la possibilité de fraudes

Nos normes professionnelles nous imposent de réaliser des travaux spécifiques permettant d'apprécier la qualité du dispositif interne permettant de limiter la fraude.

Le risque de ne pas détecter une anomalie significative dans les comptes est plus élevé en cas de fraude qu'en cas d'erreur parce que la fraude est généralement accompagnée de procédés destinés à dissimuler les faits.

La définition du risque de fraude au sein de votre association se caractérise par la reconnaissance du chiffre d'affaires et la possibilité du détournement d'actifs.

Nos travaux d'audit réalisés pendant notre mission ont été les suivants :

- L'examen de la séquentialité des ventes par l'intermédiaire des journaux de vente
- L'examen et la justification des écritures comptables manuelles ou présentant une typologie particulière
- Apprécier l'existence de dispositifs de protection des actifs

### Conclusion des travaux :

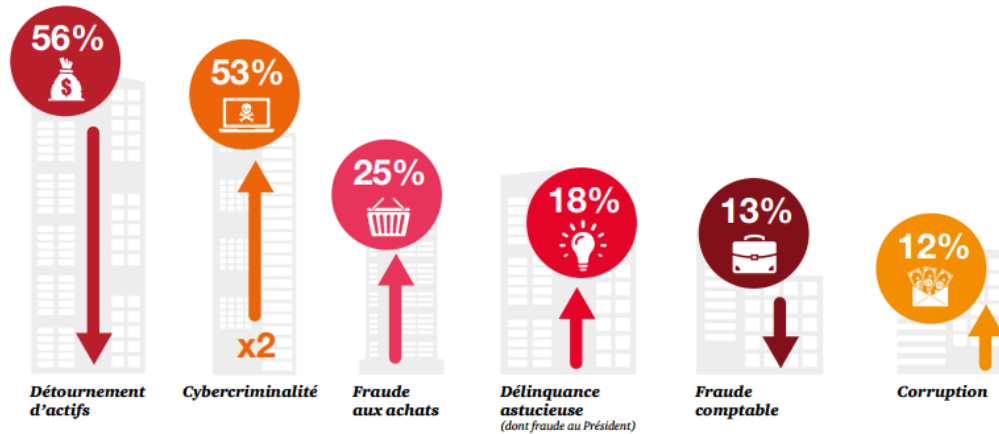
**Nos travaux n'ont pas permis d'identifier des éléments caractérisant une fraude.**

Responsabilité de la gouvernance concernant le risque de fraude	Direction
▪ Application de principes et méthodes comptables appropriés	✓
▪ Conception, mise en œuvre et supervision des contrôles destinés à prévenir et détecter les fraudes	✓
▪ Définit et entretient une culture d'honnêteté et une éthique au sein de l'entité	✓
▪ Supervision des procédures d'établissement des états financiers	✓

# Points d'audit

## Prise en considération de la possibilité de fraudes

En 2016, une étude sur la fraude présente les entreprises françaises parmi les plus touchées par la fraude dans le monde. Au cours des 2 dernières années, **68%** d'entre-elles ont déclaré au moins un cas de fraude :



*% des fraudes déclarées par les entreprises au cours des 2 dernières années*

La fraude se distingue de l'erreur par son **caractère intentionnel** et l'interlocuteur exprime sa demande **avec insistance et évoquant parfois l'urgence**.

## Exemples de cas de fraude :

### ▪ Cybercriminalité

Le taux de **cybercriminalité** en France a presque doublé en deux ans :

- Piratage informatique
- Malwares, téléchargements passifs
- Fishing, Pharming, Chevaux de Troie

### ▪ Délinquance astucieuse

- **Fraude au Président** : Il s'agit d'usurper l'identité du dirigeant afin d'exiger d'un employeur l'exécution d'un virement bancaire sur un compte situé à l'étranger. Le procédé de l'ingénierie sociale permet de contourner les dispositifs de sécurité.
- **Faux changement de RIB des fournisseurs** : L'envoi d'un courrier signalant un changement de RIB en se faisant passer pour un fournisseur de l'entreprise, en vue de détourner de futurs virements.
- **Faux virements** : Usurper l'identité d'une banque et demander à une entreprise d'effectuer des virements bancaires tests.

# Points d'audit

---

## 9 recommandations pour limiter ce risque :

- **Rédaction d'une procédure interne** d'exécution des virements au sein de votre organisation précisant l'identité des personnes habilitées, les montants et les plafonds autorisés et le circuit de validation (prévoir au moins 2 personnes)
- **Sensibiliser les collaborateurs au risque d'escroquerie** en communiquant sous forme d'exemples l'importance du respect de la procédure d'exécution des virements, les points de contrôles à effectuer et les opérations que chacun est habilité à effectuer
- **Etre en veille sur les évolutions des méthodes d'escroquerie** et adapter votre procédure
- **Maîtriser la diffusion des informations concernant l'entreprise** pour éviter d'alimenter les connaissances des escrocs (ex. un organigramme trop détaillé sur le site Internet ...)
- **Etre vigilant à chaque événement particulier** : changement de domiciliation bancaire (ou RIB)
- **Prendre le temps d'effectuer des vérifications** en effectuant un contre-appel auprès du partenaire commercial ou financier en évitant un numéro indiqué dans le message ou le courrier reçu, en consultant les factures fournisseurs antérieurs « en cas de rappel pour impayé » ou pour détecter de doublon
- **Accès limité aux services de banque à distance** aux personnes habilitées avec des mots de passe complexes et régulièrement modifiés
- **Sécuriser les installations informatiques** par une mise à jour régulière des systèmes d'antivirus
- **Contactez immédiatement la banque et les services de police en cas de fraude** pour agir rapidement pour récupérer les fonds détournés



# Ajustements proposés

# Ajustements proposés

## A - Etat des anomalies relevées et non corrigées ayant un impact sur le résultat de l'exercice clos le 31/08/2020

Anomalies	Montant de l'impact sur le résultat
Néant	
Total impact sur le résultat avant IS	
IS sur anomalies non corrigées	
Total impact sur le résultat après IS	

# Ajustements proposés

---

## **B – Liste des autres anomalies relevées et non corrigées portant sur la présentation des comptes annuels ou en Annexe :**

Néant

## **C – Liste des autres ajustements ou reclassements significatifs et corrigés :**

Au cours de notre audit, nous avons demandé les corrections suivantes :

- Provision complémentaire sur les IFC ;
- Provision pour risque de reversement des dotations élèves du département ;
- Correction des amortissements de la salle de musculation ;
- Correction de la comptabilisation des immobilisations et du fichier de suivi des immobilisations ;
- Mise à jour des mentions d'annexe ;
- Correction des états comptables.



# Suivi des conventions

# Suivi des conventions

---

## Conventions nouvelles

- Nous n'avons pas été informé de conventions nouvelles.

## Poursuite des conventions anciennes

- Vous nous avez adressé un courrier en date du 6 janvier 2021 nous informant de la poursuite de conventions antérieurement conclues avec le Lycée Jeanne Delanoue.

## Conventions interdites

- Néant





# Points d'actualité

# Nouveau règlement comptable



## Application du principe du PCG :

- ▶ Présentation des comptes annuels
- ▶ Contributions volontaires en nature
- ▶ Appel public à la générosité

## Modification de la présentation des comptes annuels :

- Les **donations temporaires d'usufruit** au profit des associations seront inscrites à l'Actif (immo. Incorp.) en contrepartie de « fonds reportés ».
- Les **subventions d'investissement** seront amorties par les comptes de résultat.
- Les **réévaluations** de l'ensemble des immobilisations corporelles et financiers sont possibles.

## Contributions volontaires en nature :

- Elles sont valorisées et comptabilisées si elles sont essentielles à la compréhension de l'activité de l'entité. **L'Annexe doit mentionner** les modalités de recensement, de quantification et de valorisation des contributions. En l'absence de comptabilisation, l'Annexe précise les raisons de cette absence, la nature et l'importance de ces contributions.

## Appel public à la générosité :

- **Les obligations spécifiques :**
  - Une présentation dans l'Annexe d'un compte de résultat par origine et destination ;
  - L'introduction d'un tableau de variation des fonds propres spécifique avec indication des variations issues de la générosité public
- Le compte d'emploi annuel des ressources collectées comporte **une nouvelle rubrique** « Contributions financières sans contrepartie »

# Piste d'audit Fiable (PAF)

Directive 2010/45/UE  
du 13 juillet 2010

Obligation de  
contrôle interne

L'objectif étant de **garantir l'authenticité de l'origine**, l'intégrité du contenu et la lisibilité des factures émises ou reçues.

Sont concernées toutes les entités qui reçoivent ou émettent les factures sous un procédé autre que EDI fiscal et signature électronique RGS (Référentiel Général de Sécurité). De ce fait, la piste d'audit fiable s'applique donc aux factures pouvant présenter un risque tel que format " papier ", " pdf simple ", " EDI simple " ou encore une facture signée moyennant une signature ne représentant pas les garanties d'une signature RGS.

Qui est  
concerné ?

Quels sont les  
enjeux ?

Les entreprises l'oublient souvent, mais en cas de défaillance de la documentation, **les sanctions** peuvent être les importantes :

- Pour les factures reçues : le **rejet de la déduction de la TVA** grevant lesdites factures.
- Pour les factures émises : la remise en cause du caractère original de la facture et une **pénalité de 50% du montant de l'opération**, ramenée à 5 % sur justification comptable de l'opération dans les 30 jours d'une mise en demeure, et 15 € pour chaque omission ou inexactitude constatée (étant rappelé que le montant total des amendes dues au titre d'une facture ne peut dépasser le 1/4 du montant qui y est ou aurait dû être mentionné)

# Règlement Général pour la Protection des Données

## RGPD : se préparer en 6 étapes



## Qui est concerné ?

Applicable  
au 25 mai 2018

- ▶ Toute entreprise ou entité, quelle que soit sa taille, qui réalise de la collecte de données, qui utilise des données personnelles, les archive, les traite dans une finalité commerciale ou dans le but d'étude et de suivi du comportement.
- ▶ Un allègement des obligations est prévu pour les structures de moins de 250 salariés : la tenue d'un registre des activités de traitement n'est pas obligatoire sauf si le traitement qu'elles effectuent est susceptible de comporter un risque pour les droits et des libertés des personnes concernées.

## Impact sur la gestion des données personnelles

- ▶ Suppression de nombreuses formalités auprès de la CNIL

## Quelles sanctions en cas de non respect ?

- ▶ Selon la catégorie d'infraction, de 10 à 20 M€ ou dans le cas d'une entreprise, de 2 à 4 % du CA mondial

# Vos contacts

---

**Stéphane GRENOUILLEAU**  
Commissaire aux comptes associé  
[sgrenouilleau@sorex.pro](mailto:sgrenouilleau@sorex.pro)  
02.41.65.84.55

**Benjamin BELLIER**  
Directeur de mission  
[bbellier@sorex.pro](mailto:bbellier@sorex.pro)  
02.41.65.84.55



[www.sorex.pro](http://www.sorex.pro)

